

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 24 /02/2016

Date d'affichage : 24/02/2016

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du Jeudi 3 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 3 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Remy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Élisabeth CAILLAT – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Patrick CLAUDEL – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – René LE VIAVANT – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI

**POUVOIRS** : Patricia PENCHENAT à Marc Etienne LANSADE / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO

**ABSENTS** : Monique LEBLANC – Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2016/010 en date du 14 janvier 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder la garantie communale à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 512 931 € souscrit par la SA d'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition de six logements individuels (PLS) en VEFA usufuit de 16 ans du programme « Le Jardin des Bastides » sis 591 chemin de Trémourières à Cogolin.

Il informe l'assemblée qu'il a été alerté par les copropriétaires acquéreurs dans ce programme qui contestent le droit au promoteur de céder une partie des logements pour les transformer en logement social, le règlement de copropriété ne prévoyant pas ce cas.

**N° 2016/041**

**RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2016/010 EN DATE DU 14 JANVIER 2016 RELATIVE  
A LA GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS**

**CM 03 /03/2016**

**N° 2016/041**

**RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2016/010 EN DATE DU 14 JANVIER 2016 RELATIVE  
A LA GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS**

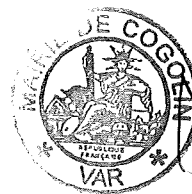
Compte tenu de ces arguments, il est proposé au Conseil Municipal de rapporter sa délibération n° 2016/010 en date du 14 janvier 2016 décidant d'accorder la garantie communale à la SA d'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de rapporter sa délibération n° 2016/010 en date du 14 janvier 2016 relative à la garantie d'emprunt accordée à SA d'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS pour l'acquisition de six logements individuels (PLS) en VEFA usufuit de 16 ans du programme « Le Jardin des Bastides » sis 591 chemin de Trémouriès à Cogolin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

*M. Lansaède*

Marc Etienne LANSAEDE